

BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

81 Taxe d'apprentissage (RLR: 364-2)

Campagne de collecte 2000.

C. n° 2000-004 du 6-1-2000 (NOR: MENE9902734C)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

83 École des hautes études commerciales (RLR: 443-1)

Modification du règlement pédagogique.

A. du 16-12-1999. JO du 24-12-1999 (NOR: MENS9902672A)

83 CNESER (RLR: 453-0; 551-2)

Sanctions disciplinaires.

Décisions du 30-9-1999 (NOR: MENS0000019S)

PERSONNELS

91 Concours (RLR: 824-0)

Accès au corps des PLP2.

A. du 7-12-1999. JO du 16-12-1999 (NOR: MENP9902342A)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

93 Nominations

IGEN.

Décrets du 28-10-1999. JO du 29-10-1999 (NOR: MENI9902129D

à NOR: MENI9902133D et NOR: MENI9902218D

94 Nominations

Inscription au tableau d'avancement à la hors-classe du corps

des IEN - année 2000.

A. du 7-1-2000 (NOR: MENA9902829A)

98 Nomination

Directeur de l'École supérieure de microbiologie et sécurité

alimentaire de Brest.

A. du 22-12-1999. JO du 31-12-1999 (NOR: MENS9902823A)

98 Cessation de fonctions et nomination

Directeur d'IUFM.

A. du 24-12-1999. JO du 1-1-2000 (NOR : MENS9902802A)

98 Nominations

Commission ministérielle d'équivalence.

A. du 29-11-1999. JO du 7-12-1999 (NOR: MENA9902296A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

101 Vacance de poste

SGASU adjoint au secrétaire général de l'académie

de Clermont-Ferrand.

Avis du 7-1-2000 (NOR: MENA0000036V)

Réglement à la commande :

Relations abonnés : 03 44 03 32 37

102 Vacance de poste

SGASU au rectorat de Poitiers.

Avis du 7-1-2000 (NOR: MENA0000037V)

102 Vacances de postes

Infirmier(e)s à Mayotte.

Avis du 7-1-2000 (NOR: MENA0000040V)

Le B.O. sur Internet

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est en ligne sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (http://www.education.gouv.fr/bo) depuis le 11 juin 1998.

On y retrouve les B.O. hebdomadaires, spéciaux et hors-série.

MÉTROPOLE

DOM-TOM

Ce service offre trois possibilités :

OUANTITÉ

- la consultation en ligne.
- le téléchargement,

CODE

PRODUCTION

1 1 1 1 1 1 Code postal Bureau distributeur

- l'abonnement thématique.

Rull	atin	d'abonnemei	at.

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel de l'éducation nationale pour un an au prix de 485 F (73,94 €) BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex ÉTRANGER

AVION SURFACE

TOTAL

B.O.	1		485 F	799 F	664 F	à l'ordre de l'agent comptable
			73,94€	121,81 €	101,23€	du CNDP. par mandat administratif à l'ordre
ı						de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041
Nom, prénom (é	crire en ma	ijuscules)				Code guichet 00001.
Ļ						N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.
Établissement (fa	cultatif)					55 7 1.
N° Rue, voie, bo	oîte postale					<u></u>
1	•					Nom de l'organisme payeur
Localité						·
						 N° de CCP

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement Télécopie: 03 44 03 30 13 Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé

Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Colette Pâris - Rédactrice en chef : Jacqueline Pelletier - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Aranias - Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction : Martine Marquet - Préparation 🚅 technique : Monique Hubert - Maquettistes : Laurette Adolphe Pierre, Christine Antoniuk, Béatrice

Heuline, Bruno Lefebvre, Karin Olivier, Pauline Ranck • REDACTION ET REALISATION: Mission de la communication, Bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 • DIFFUSION ET ABONNEMENTS: CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● Le B.O. est une publication du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

[•] Le numéro : 15 F · 2,29 € • Abonnement annuel : 485 F · 73,94 € • ISSN 1254-7131 • CPPAP n°777 AD · Imprimerie nationale · 9 010 XXX.

P ÉGLEMENTATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

TAXE D' APPRENTISSAGE NOR : MENE99027340 RLR : 364-2 CIRCULAIRE N°2000-004

MEN DESCO A7

∠ampagne de collecte 2000

Texte adressé aux préfets de région; aux préfets de département; aux recteurs d'académie; aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale; aux inspecteurs de l'éducation nationale en mission dans les départements

- La présente note de service a notamment pour objet d'indiquer les modalités de calcul des exonérations applicables et de préciser le calendrier relatif à la campagne de taxe 2000 (salaires 1999).
- I Actualisation des forfaits et de la masse salariale donnant lieu à exonération de la taxe d'apprentissage
- 1.1 Stages en milieu professionnel des élèves et étudiants des formations technologiques et professionnelles : les forfaits applicables en ce domaine pour l'année de salaires 1999 sont fixés comme suit:
- catégorie "ouvriers qualifiés": 109 F (soit 17 euros) par jour de présence du stagiaire
- catégorie "cadres moyens": 178 F (soit 27 euros) par jour de présence du stagiaire
- catégorie "cadres supérieurs": 238 F (soit 36 euros) par jour de présence du stagiaire.

1.2 Conséquences de l'article 21 de la loi n° 89-1008 du 31 décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social

Le montant de la masse salariale donnant lieu à exonération de la taxe d'apprentissage sur les salaires de 1999 est porté à 495481 F (soit 75536 euros), ce qui correspond à un montant de taxe d'apprentissage de 2477 F (soit 378 euros).

Il est rappelé que cette disposition concerne les entreprises qui emploient un ou plusieurs apprentis.

II - Calendrier

Dates limites à respecter impérativement

Le versement du montant de la taxe d'apprentissage dû par les entreprises doit être effectué aux établissements de formation et aux organismes collecteurs le 29 février 2000 au plus tard.

Le dépôt de la demande d'exonération et de la déclaration des salaires doit être effectué auprès de la recette des impôts compétente au plus tard le 30 avril 2000.

Des états détaillés de la collecte et des reversements doivent être adressés par tous les organismes collecteurs aux préfets avant le 30 avril 2000.

III - Questions diverses

Il est précisé que la demande d'exonération de la taxe d'apprentissage pourra être complétée soit en francs, soit en euros: le choix devra obligatoirement être précisé page 1 dans la case correspondante située au-dessus du cadre A. Les différents formulaires relatifs à la demande d'exonération de la taxe d'apprentissage de la présente campagne, sont disponibles depuis le site Internet du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (www. education. gouv.fr) rubrique formulaires administratifs de la page d'accueil ou depuis le site admifrance (www.admifrance.gouv.fr) rubrique formulaires administratifs.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation, Le directeur de l'enseignement scolaire Bernard TOULEMONDE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES NOR : MENS9902672A

Arrêté du 16-12-1999 Jo du 24-12-1999 MEN DES A12

Vodification du règlement pédagogique

Vu D. n° 56-931 du 14-9-1956; A. du 13-2-1990 mod.; Avis du CNESER du 15-11-1999

Article 1 - Le règlement pédagogique de l'École des hautes études commerciales est modifié par les dispositions jointes au présent arrêté (1).

Article 2 - La directrice de l'enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la

République française.

Fait à Paris, le 16 décembre 1999 Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,

La directrice de l'enseignement supérieur Francine DEMICHEL

(1) Ce règlement pédagogique peut être consulté auprès de l'École des hautes études commerciales, 1, rue de la Libéra tion, BP 31, 78350 Jouy-en-Josas

Pages 84 à 90

"Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la liste des personnes sanctionnées ne peut être consultée que sur la version papier du bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale"

NB: la version papier peut être consultée dans les services de documentation du lien vers réseau du CNDP: http://www.cndp.fr/cndp_reseau/default.asp



CONCOURS

NOR: MENP9902342A RLR: 824-0 arrêté du 7-12-1999 Jo du 16-12-1999 MEN - DPE A3

\triangle ccès au corps des PLP2

Vu D. n° 92-1189 du 6-11-1992 mod.; A. du 6-11-1992 mod.

Article 1 - Les dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 6 novembre 1992 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit:

I - Le premier alinéa est ainsi rédigé:

"Pour chacune des sections et éventuellement options de ces concours, les épreuves sont jugées par un jury, présidé par un inspecteur général de l'éducation nationale, un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, ou un enseignant-chercheur nommé par le ministre sur proposition du directeur des personnels enseignants."

II - Au second alinéa, les termes "inspecteurs pédagogiques régionaux-inspecteurs d'académie" sont remplacés par les termes "inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux".

Article 2 - Le présent arrêté prendra effet à compter de la session de 2000 des concours. Article 3 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 1999 Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants Pierre-Yves DUWOYE

Pour le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation et par délégation,

Par empêchement du directeur général de l'administration et de la fonction publique, Le sous-directeur

D. LACAMBRE

/// OUVEMENT **DU PERSONNEL**

NOMINATIONS

à NOR: MENI9902133D

MEN

Décret du 28-10-1999 NOR: MENI9902129D

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod · L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.: L. n° 84-834 du 13-9-1984 mod. par L. n° 86-1304 du 23-12-1986 et par L. n° 94-530 du 28-6-1994: D. n° 89-833 du 9-11-1989 not. art. 10: D. n° 94-1085 du 14-12-1994

Article 1 - M. Philippe Bassinet, est nommé inspecteur général de l'éducation nationale (5ème tour).

Article 2 - Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 octobre 1999

Jacques CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

Lionel JOSPIN

Le ministre de l'éducation nationale,

de la recherche et de la technologie

Claude ALLÈGRE

La ministre déléguée,

chargée de l'enseignement scolaire

Ségolène ROYAL

Décret du 28-10-1999 NOR: MENI9902130D

- Par décret du Président de la République en date du 28 octobre 1999, sont nommés inspecteurs généraux de l'éducation nationale:
- M. Jean-Louis Langrognet, inspecteur

d'académie-inspecteur pédagogique régional (1er tour)

- M. Vincent Maestracci, professeur agrégé (2ème tour)
- Mme Françoise Duchêne, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (3ème tour)
- M. Jean-Claude Billiet, inspecteur d'académieinspecteur pédagogique régional (4ème tour).

Décret du 28-10-1999 NOR: MENI9902218D

Vu L, n° 83-634 du 13-7-1983 mod.: L, n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; L. n° 84-834 du 13-9-1984 mod. par L. n° 86-1304 du 23-12-1986 et par L.n° 94-530 du 28-6-1994; D. n° 89-833 du 9-11-1989 not. art. 10; D. n° 94-1085 du 14-12-1994

Article 1 - Mme Françoise Hostalier est nommée inspectrice générale de l'éducation nationale (5ème tour).

Article 2 - Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 octobre 1999

Jacques CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

Lionel JOSPIN

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie Claude ALLÈGRE

La ministre déléguée,

chargée de l'enseignement scolaire

Ségolène ROYAL

Décret du 28-10-1999 NOR: MENI9902132D

- Par décret du Président de la République en date du 28 octobre 1999, sont nommés inspecteurs généraux de l'éducation nationale:
- M. Richard Maniak, inspecteur d'académieinspecteur pédagogique régional (1er tour)
- M. Alain Séré, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (2ème tour)
- M. Jean-Philippe Guély, inspecteur d'académieinspecteur pédagogique régional (3ème tour)
- M. Michel Hagnerelle, inspecteur d'académieinspecteur pédagogique régional (4ème tour).

Décret du 28-10-1999 NOR: MENI9902133D

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod.; L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; L. n° 84-834 du 13-9-1984 mod. par L. n° 86-1304 du 23-12-1986 et par L. n° 94-530 du 28-6-1994; D. n° 89-833 du 9-11-1989 not. art. 10; D. n° 94-1085 du 14-12-1994

Article 1 - Mme Joëlle Dusseau, est nommée

inspectrice générale de l'éducation nationale (5ème tour).

Article 2 - Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 octobre 1999
Jacques CHIRAC
Par le Président de la République :
Le Premier ministre
Lionel JOSPIN
Le ministre de l' éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
Claude ALLÈGRE
La ministre déléguée,
chargée de l'enseignement scolaire
Ségolène ROYAL

NOMINATIONS NOR : MENA9902829A ARRÊTÉ DU 7-1-2000 MEN DPATE B2

nscription au tableau d'avancement à la hors-classe du corps des IEN - année 2000

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 7 janvier 2000, sont inscrits au tableau d'avancement à la hors-classe établi au titre de l'année 2000, les inspecteurs de l'éducation nationale de classe normale dont les noms suivent:

(voir tableaux pages suivantes)

RANG D'INSCRIPTION	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION	SPÉCIALITÉ
1	M. Domart Jean-Claude	Amiens	ETG
2	Mme Geoffroy Françoise	Rennes	1er degré
3	Mme Le Buffe Solange	Nantes	ETG
4	M. Roure Dominique	Créteil	1er degré
5	Mme Desgroppes Nicole	Versailles	1er degré
6	Mme Mirassou Joëlle	Bordeaux	1er degré
7	M. Auvray Jean-Paul	Caen	ETG
8	M. Tramoy Henri	Aix-Marseille	1er degré
9	M. Louis Jean-Marc	Nancy-Metz	1er degré
10	M. Prevost Jean-Pierre	Paris	1er degré
11	M. Bonichon Alain	Toulouse	1er degré
12	M. Parmentier Michel	Lille	1er degré
13	M. Bidault Bernard	Grenoble	1er degré
14	Mme Roussel Colette	Montpellier	ETG
15	M. Petreault Gilles	Dijon	1er degré
16	Mme Izard-Bernard Hélène	•	1er degré
17	M. Dupuis Daniel	Rouen	ler degré
18	M. Scheu Raymond		1er degré
19		Strasbourg Poitiers	-
20	Mme Cremont Paquita M. Ruban Michel	Lyon	ler degré ler degré
20 21	Mme Chauzeix-Martelle	Amiens	U
21	Annick	Affiletis	1er degré
22	M. Prevost Patrick	MAE	Landa and
23	M. Houdeau Serge	La Réunion	1er degré 1er degré
23	_		_
25	M. Zabulon Pierre	Martinique Lille	1er degré ETG
26	Mme Rigolle Chantal M. Uffredi Michel	Paris	ETG
27	M. Poble Gérard		ETG
28	M. Billeres Christian	Lyon Créteil	
			ler degré
29 30	M. Arnaud Christian	Aix-Marseille Corse	1er degré ETG
31	M. Pannequin Jean-Pierre M. Taitre Jean-Marc	Nice	_
31 32		Bordeaux	1er degré 1er degré
32 33	Mme Dubuc Jacqueline M. Chalfine Gilbert	Versailles	~
33			ler degré
_	M. Py Jean-Louis	Nancy-Metz	1er degré
35	M. Baubion Yves	Rennes Montrollier	ETG
36	M. Rolland Jean-Marc	Montpellier Grenoble	ler degré
37	M. Vial Jean-Félix		ler degré
38	M. Pain Patrick	Caen	1er degré
39	M. Marchal Jean-Marc	Orléans-Tours	1er degré
40	M. Duverne Alain	Dijon	ETG
41	M. Boit Pierre	Clermont-Ferrand	1er degré
42	M. Ameller Jean-Michel	Toulouse	ETG
43	M. Ferey Jackie	Polynésie française	1er degré

9	6

orientation
orientation
orientation
oricitation
orientation

RANG D'INSCRIPTION	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION	SPÉCIALITÉ
84	Mme Ranc Borel	Versailles	1er degré
	Geneviève		
85	Mme Lecointe Colette	Créteil	ETG
86	Mme Julien Édith	Limoges	1er degré
87	Mme Lecocq Éliane	Nantes	1er degré
88	M. Aubanel Jean-Marc	Lyon	ETG
89	Mme Hodin Jeannie	Grenoble	1er degré
90	Mme Sabre Évelyne	Versailles	ETG
91	M. Thullier Jacques	Versailles	1er degré
92	Mme Tang Marie-Danièle	Montpellier	information-orientation

Tableau supplémentaire

RANG D'INSCRIPTION	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION	SPÉCIALITÉ
93	Mme Clement Catherine	Créteil	1er degré
94	M. Bonnard Jean	Lyon	ETG
95	Mme Sarrazin Monique	Besançon	1er degré
96	Mme Bouchon-Lapeyre Christine	Poitiers	ETG
97	M. Clavel François	Paris	information-orientation
98	Mme Eymeri Joëlle	Versailles	1er degré
99	M. Wallon Didier	Créteil	1er degré
100	M. Marchal Jacques	Nancy-Metz	1er degré
101	Mme Midol Renée	Lyon	1er degré
102	Mme Le Boette Paulette	Nice	1er degré
103	M. Chevalier Alain	Lille	1er degré
104	Mme Bernard Colette	Versailles	1er degré
105	M. Langlois Gérard	Grenoble	1er degré
106	Mme Bouquet Marie-José	Bordeaux	1er degré
107	M. Quintin Yves	Nantes	1er degré
108	Mme Hodemon Michelle	Nantes	1er degré
109	Mme Reffuveille Charline	Versailles	1er degré
110	M. Thenaisy Jean	Versailles	1er degré
111	M. Lefort Daniel	Rennes	ETG
112	M. Babonneau Daniel	Lille	ETG
113	M. Benita Bernard	Paris	1er degré
114	M. Routhier Pierre	Reims	1er degré
115	Mme Pierrat Josiane	Lille	1er degré
116	M. Fort Jacques	Orléans-Tours	ETG
117	Mme Saliou Michelle	Rennes	1er degré
118	M. Berthon Philippe	Orléans-Tours	ETG
119	M. Gilg Soit Ilg Michel	CNDP	information-orientation
120	Mme Kubiak Aline	Lille	ETG
121	Mme Gin Agnès	Lille	ETG
122	Mme Gning Catherine	Martinique	1er degré
123	Mme Zegna-Rata Jeannine	Lyon	1er degré
124	Mme Meillon Lynda	Créteil	1er degré

RANG D' INSCRIPTION	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION	SPÉCIALITÉ
125	Mme Escallier-Duront	Toulouse	1er degré
	Mireille		C
126	M. Doudement Joël	Créteil	ETG
127	Mme De Vecchi Monique	Toulouse	ETG
128	Mme Chauvet Danièle	Créteil	ETG
129	M. Deffromont Marcel	Toulouse	information-orientation
130	M. Bercher Henri	Réunion	1er degré
131	Mme Faramia Michèle	Nice	ETG
132	M. Lapaquette Jacques	Dijon	information-orientation
133	M. Soreze Moïse	Guadeloupe	1er degré
134	M. Brunaud Claude	Limoges	ETG
135	Mme Blateyron	Clermont-Ferrand	ETG
	Marie-Louise		
136	Mme Brunel Claudette	Aix-Marseille	ETG

NOMINATION	 Arrêté du 22-12-1999 Jo du 31-12-1999	MEN DES A12

Directeur de l'École supérieure de microbiologie et sécurité alimentaire de Brest

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 22 décembre 1999, M. Yves Tirilly, professeur des universités, est nommé directeur de l'École supérieure de microbiologie et sécurité alimentaire de Brest (université de Brest), pour une durée de 5 ans, à compter du 1er janvier 2000.

CESSATION DE FONCTIONS ET NOMINATION NOR : MENS9902802A ARRÊTE DU 24-12-1999 DES A13 DES A13		1.01(11112110770200271		MEN DES A13
---	--	------------------------	--	----------------

irecteur d'IUFM

■Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 24 décembre 1999 :

Il est mis fin aux fonctions de M. René Hodot, professeur des universités, en qualité de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Nancy-Metz, à sa demande.

M.Patrick Baranger, maître de conférences, est nommé en qualité de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Nancy-Metz pour une période de cinq ans à compter du 15 novembre 1999.

NOMINATIONS NOR : MENA9902296A ARRÊTÉ DU 29-11-1999 MEN - DPATE A1 FPP MIS

Commission ministérielle d'équivalence

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation et de la ministre de la jeunesse et des sports en date du 29 novembre 1999, l'arrêté du 23 juin 1999 portant création de la commission ministérielle d'équivalence chargée de valider les services accomplis en qualité d'agent non titulaire du niveau de la catégorie A en équivalence des titres ou diplômes prévus pour le recrutement des personnels relevant du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et du ministère de la jeunesse et des sports est modifié ainsi qu'il suit:

"La composition de la commission est fixée comme suit :

Représentante du ministre dont relèvent les corps d'accueil, présidente

Mme Danielle Saillant, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Représentant du ministre chargé de la fonction publique

M. Bernard Amat, attaché d'administration centrale, bureau du recrutement et de la formation à la direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Représentante du ministre chargé de l'éducation nationale

Mme Chantal Pélissier, sous-directrice de l'organisation et des moyens de l'enseignement supérieur.

Représentants des services assurant la gestion des fonctionnaires des corps d'accueil

- Mme Michèle Luneau, attachée principale d'administration scolaire et universitaire, chef du bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs de recherche et de formation au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

- M. Vincent Grenouilleau, attaché principal d'administration centrale, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé, au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.
- Mme Laura Ortusi, administratrice civile, chef du bureau des affaires générales et des emplois, au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Représentants des services au sein desquels les agents non titulaires exercent leurs fonctions

- Mme Geneviève Bier, attachée principale d'administration centrale, chef du bureau de la gestion prévisionnelle des emplois et du recrutement, au ministère de la jeunesse et des sports.
- M. Didier Dansart, conseiller d'administration scolaire et universitaire, chef de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement au rectorat de l'académie de Nantes.
- Mme Isabelle Josse, attachée principale d'administration scolaire et universitaire, adjointe au chef du bureau des ressources humaines et des moyens logistiques de l'administration centrale, au ministère de la jeunesse et des sports.
- Mme Christine Mahuzier, conseiller d'administration scolaire et universitaire à l'université Paris IV."

NFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA0000036V

AVIS DU 7-1-2000

MEN
DPATE B1

GASU adjoint au secrétaire général de l'académie de Clermont-Ferrand

■ L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au secrétaire général de l'académie de Clermont-Ferrand est vacant.

Le secrétaire général adjoint fait partie de l'équipe de direction de l'académie. Il devra seconder le secrétaire général dans tous les aspects de la gestion administrative, financière et technique de l'académie.

Il sera chargé plus particulièrement de:

- suivre l'organisation et le fonctionnement des services du rectorat pour une meilleure cohérence des procédures internes et des relations avec les établissements;
- participer à la mise en œuvre du projet d'académie et assurer le suivi de la démarche de contractualisation, notamment par l'enrichissement des indicateurs;
- suivre plus particulièrement la gestion de l'ensemble des moyens financiers mis à disposition de l'académie dans l'objectif de mise en place d'un "budget académique";
- suivre le contrôle national des emplois et le contrôle financier déconcentré en région;
- mettre en œuvre une fonction de contrôle de gestion, en lien étroit avec l'ensemble des services déconcentrés.

Les candidats devront:

- avoir une solide expérience administrative;
- posséder une connaissance approfondie du

système éducatif et des enjeux de la modernisation de la fonction publique;

 avoir le goût et le sens du travail en équipe, une aptitude affirmée à la communication et être d'une grande disponibilité.

Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut est ouvert:

- aux administrateurs civils titularisés en cette qualité depuis quatre ans au moins;
- aux fonctionnaires nommés depuis deux ans au moins dans l'emploi de secrétaire général d'université régi par le décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié:
- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli dix ans de services effectifs en catégorie A et soit appartenant à la hors-classe, soit ayant atteint au moins le huitième échelon de la classe normale.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique dans les 15 jours qui suivent la date de la présente publication au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'à monsieur le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, 3, avenue Vercingétorix, 63033 Clermont-Ferrand cedex 01, tél. 0473993000, fax 0473993001.

NOR: MENA0000037V **VACANCE** MEN DPATE B1 DE POSTE

GASU au rectorat de Poitiers

■ Un emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire est créé et à pourvoir au rectorat de l'académie de Poitiers. Le titulaire du poste, directeur de l'organisation scolaire et universitaire, participe, au sein de l'équipe de direction, avec le secrétaire général adjoint directeur des relations et ressources humaines et sous l'autorité du secrétaire général d'académie, à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de l'académie. Il travaillera plus particulièrement à l'élaboration et au suivi de la politique de contractualisation de l'académie avec l'administration centrale et devra constuire et mettre en œuvre une démarche de même nature en direction des EPLE. Dans ce cadre, il travaillera à l'élaboration et au suivi du budget de l'académie. Il sera également appelé à assurer le suivi des dossiers relevant du domaine des compétences partagées avec les collectivités territoriales et notamment le suivi du contrat de plan État-région.

Il coordonnera l'action de plusieurs services, dont le service "Prospective et moyens" (études et statistiques, carte scolaire, gestion des moyens), le service des affaires financières, le service immobilier.

Ce poste requiert une solide expérience administrative, des connaissances dans le domaine du contrôle de gestion, le sens du travail en équipe, une aptitude affirmée aux relations avec les partenaires de l'éducation nationale, autres services de l'État et collectivités.

Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut est ouvert:

- aux administrateurs civils titularisés en cette qualité depuis quatre ans au moins;
- aux fonctionnaires nommés depuis deux ans au moins dans l'emploi de secrétaire général d'université régi par le décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié:
- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli dix ans de services effectifs en catégorie A et soit appartenant à la hors-classe, soit ayant atteint au moins le huitième échelon de la classe normale.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique dans les 15 jours qui suivent la date de la présente publication au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac. 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'à monsieur le recteur de l'académie de Poitiers, 5, rue de la Traverse, BP 625, 86022 Poitiers cedex, tél. 0549547000. fax 0549547001.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétaire général de l'académie de Poitiers (tél. 0549547006).

VACANCES DE POSTES NOR : MENA0000040V

MEN

nfirmier(e)s à Mayotte

- Trois postes d'infirmier(e)s seront vacants à Mayotte à compter du 1er septembre 2000.
- 1 poste pour le lycée (internat) à Mamoudzou
- 1 poste pour le collège Mtsangadoua
- 1 poste pour le lycée professionnel de Kaweni. Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, devront parvenir au plus tard

deux semaines après la date de la présente publication au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé, DPATE C1, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP, tél. 0155553541, télécopie 0155551641.

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

ÉMISSIONS TÉLÉVISÉES * PRÉVUES SUR "LA CINQUIÈME" du 24 au 29 ianvier 2000

LUNDI 24 JANVIER

9H15-9H30

GALILÉE

(collèges)

colonial.

IMAGERIES D' HISTOIRE Cette série propose :

L'Exposition coloniale

Les imageries d'histoire révèlent l'esprit de l'époque où elles ont été produites : mais pour mieux comprendre ces réalités anciennes il convient de mener une enquête sur le terrain et de rencontrer des spécialistes. En 1931, le maréchal Lyautey, "l'Africain", est nommé commissaire général de l'Exposition coloniale. Mais, s'il s'agit d'une superbe vitrine qui doit montrer les plus belles réalisations de la France, de fait, on découvre ce qui était l'esprit de la colonisation et l'on distingue les raisons qui vont provoquer l'écroulement de cet empire

MARDI 25 JANVIER

9H15-9H30

GALILÉE

(collèges - lycées)

FAITS D' ARCHITECTURE

Cette série propose :

Une caserne de CRS

Une caserne de cantonnement pour des CRS, d'un aspect architectural étrange et peu commun, c'est le bâtiment que cette émission se propose de faire découvrir. Ses architectes, Ricardo Porro et Renaud de la Noue. qui pratiquent une architecture "vitaliste" aux relents baroques, l'ont en effet conçue en s'inspirant d'un tableau du XVème siècle : "La bataille de San Romano" de Paolo Uccello, Mais, dans ce décor un rien futuriste. les habitants de ces lieux se trouvent plutôt bien.

MARDI 25 JANVIER

17 H 00 - 17 H 15

GALILÉE

(lvcées)

L'ESPRIT DES LOIS

Cette série propose :

Une loi sous pression

À partir de quelques-uns des grands textes de loi votés au cours de ces vingt dernières années, la série montre l'évolution de la société et la nécessité devant laquelle se trouve tout pouvoir politique de légiférer. Votée en 1991, la loi Évin réglemente la publicité et la consommation du tabac et de l'alcool. Cette loi nécessaire dans une politique cohérente de santé publique, a dû faire face à de nombreux groupes de pression hostiles à ces mesures, les jugeant anti- économiques.

* Ces émissions sont libres de droits pour l'usage en classe.

JEUDI 27 JANVIER

9H15-9H30

SAMEDI 29 JANVIER

11 H 05 - 11 H 20

GALILÉE

(lvcées)

L'ESPRIT DES LOIS

Cette série propose :

Science sans conscience

Dans le domaine de la génétique, la recherche avance à grands pas. Depuis la découverte de l'ADN jusqu'au diagnostic prénatal, ces trente dernières années ont été fécondes. Le Parlement face à ces progrès, a donc dû légiférer. Trois lois sur la bioéthique ont été votées en 1994, cadrant les avancées scientifiques de l'époque. Mais, en 2000, l'Assemblée devra se positionner devant de nouvelles découvertes.

VENDREDI 28 JANVIER

9H15-9H30

GALILÉE

(collèges)

FNOUÊTE D'AUTEUR

Cette série propose :

"Ça plane pour Callaghan" de Paul Gabriel et Bruno Sergent

Parce que : "lire est un acte essentiel, lire ne va pas forcément de soi, lire doit rester. un plaisir, cette série se propose de donner à voir une littérature vivante, une littérature en train de se faire". Chaque émission se veut un outil d'appropriation du texte du roman présenté. Dans le livre du jour, c'est un jeune livreur de pizzas, détective à ses heures perdues, Callaghan, qui va se trouver mêlé à une histoire invraisemblable, un trafic très malsain... Mais Callaghan, fort imaginatif, découvrira l'étonnante vérité. Les auteurs sont intégrés dans la continuité dramatique et donnent des éclaircissements sur les personnages, les situations, l'écriture même du roman.